

HEROUILLE  
EN VEXIN



# PLAQUE FUNERAIRE D'IDENTIFICATION

Suite à la dispersion des cendres dans le  
Jardin du Souvenir au cimetière  
d'Hérouville en Vexin

Conformément à l'Arrêté Municipal du 13 septembre 2016 (disponible sur le site internet de la Commune), une plaque d'identification pourra, à la demande de la famille, être posée sur le muret entourant le Jardin du Souvenir. Dans un souci d'harmonisation, Celle-ci devra être conforme au modèle ci-dessous.



- ✚ **La plaque** : doit être de dimensions 16 x 22 cm, en granit couleur noir d'Afrique. Elle sera fixée sur le muret à l'endroit indiqué par la Mairie.
- ✚ **La gravure** annoncera uniquement le nom, le prénom, l'année de naissance et l'année de décès du défunt en couleur or. – Les caractères seront de 3 cm de hauteur - Police antique.

Les familles peuvent s'adresser au fournisseur de leur choix, pourvu que celui-ci respecte les prescriptions ci-dessus. En cas de doute, s'adresser à la Mairie d'Hérouville en Vexin :

3 rue du Poteau 95300 HEROUILLE EN VEXIN  
01.34.66.54.31 - [contact@herouville-en-vexin.net](mailto:contact@herouville-en-vexin.net)